

NOUS SOMMES  
**3000**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**SOYONS PRÉSENTS**  
**LE SAMEDI 30 AVRIL**  
NÉGOCIATION - MODIFICATION DES STATUTS - BUDGET DU SYNDICAT

**9 h 30** > **COLLÈGE DE MAISONNEUVE**  
Inscription dès 9 h 3800, rue Sherbrooke Est, Montréal

REPAS SERVI ET STATIONNEMENT GRATUIT



**fnc.** Fédération nationale des communications



# LA VOIX DU SCRC *express*



Avril 2016

## NOUS SOMMES 3000

### COMPTE RENDU DU DÉBUT DES NÉGOCIATIONS

Le comité de négociation a travaillé plusieurs journées pour préparer les séances de négociation. Le comité et les négociateurs de la partie patronale se sont rencontrés le 15 mars dernier. Cette première prise de contact a été consacrée aux présentations et à la proposition d'un calendrier de rencontres par le comité de négociation.



Johanne Hémond, présidente du SCRC

Lors de cette première rencontre, la présidente du SCRC, Johanne Hémond, a prononcé cette allocution :

« Nous sommes aujourd'hui les représentants de plus de 3000 membres, qui font vivre Radio-Canada chaque jour avec professionnalisme et dévouement.

Nos membres aspirent à de bonnes conditions pour accomplir leurs tâches qui ne cessent de se multiplier.

Nos membres aspirent également à travailler dans un environnement apaisé, sans tension, dans un climat de dialogue permanent pour le bien de Radio-Canada, de ses auditeurs, de ses téléspectateurs et de ses internautes.

Nous venons ici avec de la bonne volonté, de la bonne foi et nous souhaitons que nos interlocuteurs soient dans le même état d'esprit.

Notre responsabilité est de porter les revendications de nos membres et de les défendre. C'est ce que nous ferons avec détermination.

Par le passé, tous syndicats confondus, nous avons connu des expériences de négociation plus ou moins difficiles. Nous osons croire que cette époque est révolue et que nous entamons avec un syndicat unifié une nouvelle ère. »

Le comité du SCRC a demandé trois jours de rencontre par semaine, à raison de trois semaines par mois jusqu'à la fin juin, et ce, avec une reprise des travaux en septembre.

Il a été convenu également qu'il y aura le dépôt commun des demandes des deux parties le même jour, soit le 12 avril. Les membres seront informés de l'évolution des travaux de façon régulière.

**PROCHAINES  
RENCONTRES  
DE NÉGO AVEC  
LA PARTIE  
PATRONALE**

Avril : 12, 22

Mai : 5, 6, 10, 11, 30

Juin : 1, 27, 28, 29



## DE L'ARGENT FRAIS... ET DES COMPRESSIONS!



Le SCRC est soulagé par le réinvestissement fédéral dans Radio-Canada, mais reste sceptique quant aux intentions de la direction de la société d'État.

D'ailleurs, son pdg, Hubert T. Lacroix, a écourté le soulagement des employé-es de Radio-Canada en annonçant, le lendemain du budget d'Ottawa, qu'il allait poursuivre les compressions prévues dans son plan 2020.

Par ailleurs, M. Lacroix n'a rien annoncé de substantiel sur la vente de la tour montréalaise. De plus, il n'a pas dit un mot sur la production interne de Radio-Canada, alors que quelques jours auparavant, on apprenait la fin du téléroman *L'Auberge du chien noir*, la dernière émission 100% radio-canadienne. Pourtant, cette émission avait une cote d'écoute tout à fait respectable variant de 800 000 à 1 000 000 de téléspectateurs. Est-ce la fin annoncée de la production interne? La direction de Radio-Canada ne se prononce pas clairement sur la question.

Le SCRC demande à la direction de mettre un terme aux compressions que les employé-es subissent depuis 2009. Ceux et celles qui fabriquent les émissions de notre producteur et diffuseur public n'en peuvent plus d'entendre les mauvaises nouvelles.

## PERTES D'EMPLOI



Le 22 mars dernier, vingt de nos collègues ont reçu une lettre de poste excédentaire, confirmant ainsi des compressions annoncées depuis longtemps.

Ironie de l'histoire, certains de ces membres avaient reçu, quelques jours auparavant, une plaque marquant leurs 25 années de service à Radio-Canada. Nos collègues font les frais de l'implantation des régies automatisées, soit un changement technologique de grande ampleur que l'employeur ne veut pas reconnaître. Le syndicat a rencontré les membres le jour même. Le SCRC va s'assurer que leurs droits sont respectés et que le processus de supplantation se déroule conformément aux règles.

## « Y a-t-il un monteur dans la salle ? » La réponse est « Oui ».



D'un côté, il y a les collègues monteurs au CDI ou à CBC pour faire du montage, c'est leur métier. De l'autre côté, des rédacteurs sont appelés à effectuer des tâches de monteur en plus de leurs tâches. Pourtant, les monographies de chaque métier sont claires et elles n'ont pas changé! (On peut consulter chaque monographie sur le site du SCRC.)

Dans cette période charnière de notre vie syndicale, il est nécessaire que les membres soient solidaires entre eux. Il est aussi important que les monographies soient respectées.

Le SCRC appelle tous ses membres à respecter le métier de chacun, car c'est le métier de chacun d'entre nous qui fait notre force et notre richesse. Nous devons être vigilants devant la « créativité » des patrons.

## SITUATION AU WEB : SUITE, MAIS PAS FIN



Après une première rencontre avec les Relations de travail, le 10 mars, il y a eu une nouvelle rencontre le 24 mars au sujet des anomalies relevées au secteur web. Nous avons complété nos demandes et nous attendons toujours des réponses à nos préoccupations.

Concernant, le contenu publicitaire de la Banque Nationale se trouvant sous la rubrique

« Finances personnelles » de la page d'accueil et de la page info du site web, le directeur de la rédaction au web, Pierre Champoux, estime qu'il n'y a pas de confusion entre le contenu radio-canadien et le contenu publicitaire de la Banque Nationale. Pour notre part, nous continuons à penser que la frontière est floue entre les deux contenus.

## DÉPART DE DOMINIC PROULX

Le directeur des relations de travail à Radio-Canada, Dominic Proulx, quitte son poste ce mois-ci. Il ne sera resté qu'une année. Il était arrivé en mai 2015 pour remplacer Jean-Yan Gagnon, qui a occupé cette fonction pendant environ trois ans. Ce nouveau départ survient au moment où s'amorcent les négociations de la nouvelle convention collective unifiée.

Périodiquement donc, le syndicat devra discuter avec de nouvelles personnes. Cette valse des hauts cadres à Radio-Canada ne favorise pas la stabilité des relations de travail, ce que le syndicat déplore.

## À PROPOS DE NINGO



Puisque Ningo ne faisait pas l'unanimité parmi nos membres, il s'est éclipsé sur la pointe des pieds. Ningo ne voulait pas s'imposer. Il voulait juste être un compagnon de route en apportant une touche d'humour.

Toutefois, Ningo suivra de près cette négociation et espère que les membres seront mobilisés derrière le comité de négociation et le bureau syndical pour faire de cette négociation une victoire pour tous.

## CODE DE CONDUITE

À l'occasion d'une rencontre de relations de travail, qui s'est déroulée le 11 mars, le fameux Code de conduite a été abordé. Les nombreuses réserves soulevées par les membres ont été transmises et entendues par l'employeur.

## FORMATION SUR LE HARCÈLEMENT

Les membres sont invités à inscrire les heures consacrées à cette formation web sur leurs « cartes de temps ».

## POUR TOUTE QUESTION SYNDICALE,

communiquez avec le délégué de votre section. Si vous ne le connaissez pas, vous le trouverez sur le site [scrc.qc.ca](http://scrc.qc.ca) ainsi que ses coordonnées.

# Supplément

---

La décision de la direction générale de l'information, annoncée le 6 avril dernier, est une violation flagrante de la convention collective du SCRC.

## **De quoi s'agit-il ?**

Dans la réorganisation de l'information, la direction met en place deux «genres» de journalisme : l'info en continu et le journalisme d'impact.

Or notre convention est basée sur la notion de composantes, incluse d'ailleurs à la demande patronale lors de la négociation de 1998.

De plus, dans notre convention, les plateformes, soit la Radio, la Télévision et Internet et Services numériques, sont clairement définies (page 3).

Cette nouvelle organisation décidée unilatéralement alimente les inquiétudes des membres.

Toutefois, le syndicat usera des moyens à sa disposition pour faire respecter les conventions actuelles.

Cette décision annoncée alors que nous sommes en pleine négociation est un affront à tous les membres du SCRC et au syndicat qui les représente.

Ainsi, le syndicat évalue la possibilité de déposer des recours juridiques si l'employeur ne suspend pas cette décision

comme exigé dans le communiqué publié le jour même de l'annonce. (Lire le communiqué sur le site [scrc.qc.ca](http://scrc.qc.ca))

Cette décision de la direction de Radio-Canada n'est pas la seule entrave aux conventions collectives. Plusieurs autres faits montrent que la direction a instauré une pratique visant à contourner les conventions collectives.

L'employeur fait le forcing sur le multitâches sans consultation, ni rémunération, ni balises. Or ces questions doivent être discutées à la table de négociation.

Par ailleurs, le SCRC a également relevé, entre autres, que Radio-Canada utilise les services d'une entreprise privée quotidiennement au détriment de nos assistants-chauffeurs-techniciens qui sont disponibles pour faire le travail de chauffeur.

Cette situation est en contravention avec la lettre d'entente signée voilà quelques années, et qui prévoit d'utiliser prioritairement les assistants-chauffeurs.

## Rappel

**Les conventions collectives du SCRC, du STARF et du SCFP sont toujours en vigueur conformément à la décision du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI).**